

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42342

présenté par

Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26734 de M. Jumel

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 4, ajouter le mot :

« profondément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément régressif de ce projet de loi. Tout le monde est concerné et tout le monde sera perdant. Cela commence par le recul de l'âge de départ. Contrairement à l'information selon laquelle la réforme ne concernerait que les Français·e·s né·e·s à partir de 1975, l'instauration de l'âge pivot à 64 ans en 2027 concerne bien les Français·e·s né·e·s dès 1959. Quant aux grèves et manifestations, elles se révèlent chaque jour de plus grande ampleur. Les député·e·s de la France insoumise participent active- ment à ce mouvement qui doit aboutir au retrait du projet de retraites par points.